



NILE DUTCH AFRICA LINE

NILE DUTCH AFRICA LINE BV
 WESTLAAN 27
 3015 KR ROTTERDAM
 PO BOX 1142
 3000 AA ROTTERDAM
 THE NETHERLANDS
 PHONE +31 (0)10 416 188
 FAX +31 (0)10 416 189
 INFO@NILEDUTCH.COM
 WWW.NILEDUTCH.COM
 BANKREK
 OATS BANK ROTTERDAM
 ACCOUNT NO. 27 38 96 11
 TRADE REG. NO. 1130717

A Monsieur le Président de la République
 de Côte d'Ivoire

Ref.: HV/ck/10.4

Rotterdam, 19 February 2004

Votre Excellence,

Nous sommes informés de la mise en concession du Terminal conteneurs d'Abidjan, Vridi Terminal.

Un mandat de gestion de ce terminal et des portiques a été conféré à la Société SETV par accord de gré à gré du PAA.

En l'absence de procédure d'appel d'offres, nous sommes interpellés par le choix du concessionnaire et nous étonnons de n'avoir pas été officiellement informés en notre qualité d'usagers du PAA, de cette mise en concession.

En effet la société SETV a pour actionnaires les sociétés SDV CI et SAGA CI appartenant toutes deux au Groupe BOLLORÉ et sociétés sœurs de DELMAS, armateur concurrent des signataires de cette lettre.

Pour les armateurs que nous sommes, le choix de SETV soulève les questions suivantes :

Position dominante et anticoncurrentielle du Groupe Bolloré sur des infrastructures portuaires stratégiques. La règle voudrait que le Capital de SETV soit ouvert à d'autres opérateurs manutentionnaires.

Engagement ferme sur la durée de la concession hypothéquant l'avenir du Terminal.

Structure tarifaire et opérationnelle de nature à compromettre le développement du port d'Abidjan en plateforme de transbordement pour la sous région.

Concentration du pouvoir de décision dans les mains d'une société étant à la fois juge et partie.

Aucune prise en compte apparente de la problématique particulière aux navires rouliers et navires polyvalents.

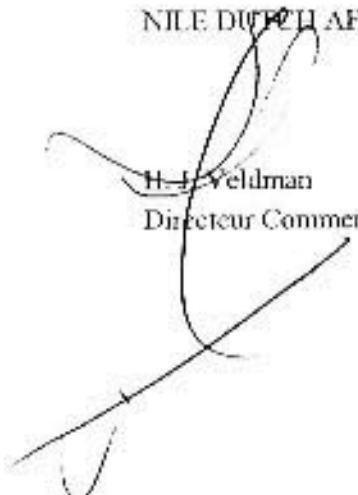
Manque total de transparence sur la procédure d'attribution.



Pour les motifs ci-dessus exposés, nous vous sollicitons de votre haute bienveillance de bien vouloir examiner la situation et demander au Conseil d'Administration du PAA de bien vouloir reconsidérer sa décision.

Veillez recevoir, Votre Excellence, l'expression de notre plus haute considération.

NILE DUTCH AFRICA LINE B.V.


H. J. Veldman
Directeur Commercial

C.C.: A Monsieur le Premier Ministre
A Monsieur le Ministre des Transports
A Monsieur le Ministre des Infrastructures Economiques
A Monsieur le Ministre du Commerce
A Monsieur le Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan.